

fonction du produit brut de la pêche. D'autres contrats prévoient des versements annuels sur une période de 15 ans. La plupart des nouveaux bateaux de pêche en construction pour les pêcheurs ou les entreprises de conditionnement du poisson de la province sont financés par la Commission. Celle-ci est également l'instrument d'exécution du programme d'aide financière d'Environnement Canada, qui offre des fonds aux propriétaires de nouveaux bateaux de pêche qui ne peuvent prétendre aux subventions pour la construction de navires octroyées par le ministère fédéral de l'Industrie et du Commerce.

La pêche sportive contribue sensiblement à l'économie de la province. La renommée mondiale de grandes rivières comme la Miramichi, la Restigouche et la Saint-Jean, où abonde le saumon de l'Atlantique, ce superbe gibier de pêche, attire chaque année des milliers de touristes. Seulement dans la Miramichi et ses tributaires, les pêcheurs à la ligne capturent jusqu'à 50,000 saumons par an. Beaucoup d'autres espèces sont aussi recherchées par les amateurs du Nouveau-Brunswick et d'ailleurs qui viennent pêcher dans les centaines de cours d'eau et de lacs de la province.

**Québec.** En 1974, les pêcheurs québécois ont capturé 117 millions de livres de poisson et fruits de mer dans l'immense réservoir que forment le fleuve, l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent. La valeur au débarquement a rapporté \$13.5 millions aux pêcheurs et la valeur marchande des produits transformés a atteint \$30 millions. Cette valeur était de l'ordre de \$17 millions il y a cinq ans.

Cette industrie est importante sur le plan régional. Elle constitue l'épine dorsale de l'économie des Îles-de-la-Madeleine et de la Basse Côte Nord et elle est une des plus importantes activités dans la péninsule gaspésienne. Globalement, il y a 5,000 pêcheurs en territoire maritime dont environ 500 pêcheurs côtiers professionnels, 700 aide-pêcheurs côtiers et 600 officiers et membres d'équipage de chalutiers, cordiers et gaspésiennes. Une trentaine d'usines de conditionnement emploient environ 1,700 travailleurs (données désaisonnalisées). Dans ce secteur de la pêche maritime, on retrouve des multiplicateurs d'emplois et de revenus élevés. En effet, sauf exception, les pêcheurs et armateurs font construire et réparer les bateaux de pêche dans leur région, procurant de l'emploi dans les chantiers navals. On a également recours à la main-d'œuvre locale pour la construction et l'entretien des diverses structures maritimes nécessaires pour l'accostage, la sécurité et le déchargement des bateaux; les services de fabrication de glace, de congélation et d'entreposage font aussi appel à la main-d'œuvre locale.

En 1974, le sébaste (34.3%), la morue (28.0%) et le hareng (15.2%) représentaient 77.5% des captures totales. La valeur en argent s'établit dans les proportions suivantes: la morue (32.0%), le homard (17.4%), le sébaste (14.4%) et la crevette (9.9%).

La flotte de pêche hauturière du Québec comprend 150 bateaux de bois ou d'acier jaugeant entre 15 et 450 tonneaux; 3,355 bateaux de tous genres sont affectés à la pêche côtière. Le gouvernement a fait un effort pour moderniser la flotte hauturière en participant, par des subventions et des prêts, à la construction d'un chalutier en acier de 132 pieds et d'un prototype de chalutier-conteneur de 65 pieds également en acier, en plus de sept cordiers et chalutiers en bois.

L'aide matérielle de l'État aux pêches maritimes consiste en prêts à la construction et au radoub des bateaux, en subventions à l'acquisition de barques côtières et de gréements de pêche, de même qu'en aide technique sous diverses formes. La Direction générale des pêches maritimes a accordé au cours de l'année un total de \$1.2 million en subventions pour la construction de bateaux, l'achat de gréements de pêche, la collecte du poisson auprès des pêcheurs côtiers, les équipes de terre, l'aide à la commercialisation ainsi que l'assurance maritime. Des prêts sans intérêts ont été accordés au montant de \$2.2 millions pour la construction et la réparation de bateaux de pêche.

Un des objectifs primordiaux de la Direction générale des Pêches maritimes dans le cadre de l'Entente Canada — Québec signée en 1968 et renégociée en 1971 était la rentabilisation accrue des investissements, tant gouvernementaux que privés, dans le secteur des pêches et la centralisation des activités dans des centres de production et des points de débarquement.

Dans le cadre de la première Entente, un montant de \$4.8 millions était inscrit en 1968 au poste de développement des infrastructures de la pêche hauturière, enveloppe monétaire qui fut portée à \$10.0 millions dans l'Entente renégociée. Le programme était censé être en plein essor en 1975.